

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
**DOSSIER R-3969-2016, PHASE 1**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1**  
**À GAZIFÈRE INC.**

**PAR**  
**STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)**  
**L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE**  
**(AQLPA)**

**A. RAPPORT ANNUEL 2015 DU PGEÉ**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-1**

**Référence(s) :**

- i) GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 1, Pièce B-0045, GI-10, Document 1, pages 6 à 9 : secteur sociocommunautaire.
- ii) GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 1, Pièce B-0046, GI-10, Document 1.1, page 1.

**Demande(s) :**

- a)** Comme Gazifère le mentionne dans la référence **i** :

*Depuis son introduction dans l'offre de programmes de Gazifère, en 2011, les efforts pour favoriser la participation de la clientèle à faible revenu à la réalisation d'économies d'énergie ont été nombreux.*

Nous remarquons au tableau de la référence **ii**, qu'il n'y a eu aucun participant aux programmes mis en place pour les ménages à faible revenus. Ne croyez-vous pas qu'une étude de marché pour analyser cet état de fait serait toute indiquée plutôt que de continuer à espérer que les mêmes offrent ne donnent pas les mêmes résultats lors des années futures ? Une telle étude de marché est-elle envisagée ou Gazifère la considérerait-elle souhaitable ?

**Réponse 1-1a) :**

Dans le rapport déposé à la pièce GI-10, document 1, page 6, Gazifère expose clairement tous les efforts qu'elle a déployés au cours des dernières années pour assurer la réalisation d'économies d'énergie dans le cadre du programme Récupérateur de chaleur des eaux de douche destiné aux coopératives d'habitations et organismes à vocation sociocommunautaire. À la page 8 de ce même rapport, Gazifère explique également les raisons pour lesquelles le programme Supplément MFR – volets résidentiel et commercial n'a pas été offert à la clientèle en 2015.

Les efforts de Gazifère pour rejoindre la clientèle MFR sont nombreux et constamment renouvelés. En guise d'exemple, notons que dans le cadre du dossier R-3840-2013, à la pièce GI-28, document 1, Gazifère révisait l'offre destinée à cette clientèle suite à un important exercice de consultation mené auprès d'organisations œuvrant auprès des ménages à faible revenu.

De l'avis de Gazifère, la réalisation d'une étude de marché n'est pas une action à écarter, ni à prioriser pour l'instant. Gazifère a confié à la firme Dunsky expertise en énergie un mandat visant à identifier les programmes potentiels pour la clientèle à faible revenu. Un suivi à cet égard est prévu dans le cadre du PGEÉ 2017.

Par ailleurs, Gazifère a récemment entrepris des échanges avec le service de l'urbanisme de la Ville de Gatineau. Bien que l'objectif de ces rencontres ne portait pas spécifiquement sur l'identification des occasions de partenariat en matière de réalisation et de subvention d'économies d'énergie auprès de la clientèle MFR, Gazifère a décelé une opportunité de collaboration. La Ville offre notamment des subventions pour rénover de vieux bâtiments dans les vieux quartiers<sup>1</sup>. Gazifère veillera donc à explorer davantage ce créneau.

---

1

[http://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=guichet\\_municipal/subventions\\_commandites/programme\\_renovation\\_residentielle#a](http://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=guichet_municipal/subventions_commandites/programme_renovation_residentielle#a)

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-2**

**Référence(s) :**

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 1, Pièce B-0045, GI-10, Document 1, page 126 à 9 : chaudière à condensation.

**Demande(s) :**

- a) Pour quelles raisons introduisez-vous **dans le cadre de la fermeture des livres** la révision des économies unitaires élaborées par la firme Dunsky ? Nous ne critiquons pas nécessairement ce choix réglementaire (nous réservons notre jugement à cet égard) mais nous vous invitons à le justifier.

**Réponse 1-2a) :**

**Dans la décision D-2014-204 rendue dans le cadre du dossier R-3884-2014, la Régie a demandé ce qui suit à Gazifère : « Elle lui demande de déposer, dans les prochains dossiers d'examen du rapport annuel, les résultats du calcul du TCTR réel des programmes du PGEÉ en utilisant la méthodologie proposée par Éconoler. » (page 69 de la décision).**

**Cette demande faisait suite à la demande formulée par la Régie, dans la décision D-2014-114 (page 23 de la décision), à l'effet de déposer, dans le cadre de la phase 3 de ce dossier, les fichiers de calcul du TCTR réel 2013, corrigés pour tenir compte des économies réellement observées en 2013.**

**En conséquence, les résultats d'évaluation des économies réelles et le résultat du calcul du TCTR réel des programmes de l'année 2015 doivent être soumis dans le cadre de la fermeture des livres 2015.**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-3**

**Référence(s) :**

- a) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 1, Pièce B-0048, GI-10, Document 2, page 5.

**Demande(s) :**

- a) Veuillez confirmer que les résultats montrés de 0.00456 m<sup>3</sup>/Btu/h pour les chaudières de moins de 300 kBtu/h et de 0.00609 m<sup>3</sup>/Btu/h pour celles d'au moins 300 kBtu/h. résultent respectivement d'une efficacité standard de 81 % et de 78 % (tel que décrit à la note 8 de cette même page) et non des efficacités standards de 82 % et de 80 % respectivement mentionnées précédemment dans le texte.

**Réponse 1-3a) :**

**Réponse 1-3a) par Dunsky expertise en énergie:**

**Nous confirmons que les gains unitaires pour les chaudières à condensation sont basés sur les efficacités corrigées pour tenir compte de l'impact de la température de retour d'eau, soit des efficacités corrigées de 81 % et 78 % respectivement pour les chaudières de moins de 300 kBtu/hr et pour les chaudières d'au moins 300 kBtu/hr.**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-4**

**Référence(s) :**

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3924-2015, Pièce B-0055, GI-10, Document 3, page 11.  
ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3969-2016, Phase 1, Pièce B-0048, GI-10, Document 2, page 8.

**Demande(s) :**

- a) À la référence **i**, Econoler établit le gain unitaire par thermostat à 104 m<sup>3</sup> alors qu'à la référence **ii**, vous établissez ce gain à 170 m<sup>3</sup>. Comment expliquez-vous la différence ? Veuillez rectifier au besoin.

**Réponse 1-4a) :**

**Réponse 1-4a) par Dunsky expertise en énergie :**

La superficie contrôlée par chaque thermostat installé peut varier considérablement entre les participants. Une vérification sommaire de la taille des bâtiments où les thermostats ont été installés réalisée à l'aide de cartes satellites indique que le ratio thermostat/superficie des bâtiments est considérablement supérieur pour les participants de l'année 2015 par rapport à 2014. Également, les types d'établissement et donc, les heures d'ouverture, sont différents, conduisant à des périodes d'abaissement de la température différentes entre les participants de 2014 et de 2015. Ainsi, alors qu'en 2014, les gains ont été établis en moyenne à 2 %, les gains moyens en 2015 basés sur le type d'établissement étaient de 3 %. À cela s'ajoutent des différences potentielles entre les performances de l'enveloppe et des systèmes de chauffage.

**B. ALLOCATION ENTRE LES ACTIVITÉS RÉGLEMENTÉES ET NON RÉGLEMENTÉES**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-5**

**Référence(s) :**

- i) **GAZIFÈRE INC** : Dossier R-3969-2016, Phase 1, Pièce B-0008, GI-2, Document 1, page 1, lignes 11-Amortissement et 12-«Taxes municipales et autres» :

**Demande(s) :**

- a) Veuillez expliquer pour quelles raisons la ligne « taxes municipales et autres » est complètement assumée par les activités réglementées alors que de l'amortissement donc des actifs sont transférés à des activités non réglementées ? Veuillez rectifier au besoin.

**Réponse 1-5a) :**

Pour l'année 2015, Gazifère utilise la méthode d'allocation des coûts qui est en place depuis 2005. Aucune rectification n'est donc requise puisqu'aucun montant relatif aux coûts associés aux « Taxes municipales et autres » n'est supporté par l'activité non réglementée.

Gazifère a d'ailleurs confirmé ces faits dans le cadre de la phase 4 du dossier R-3924-2015. Nous vous référons à cet égard aux notes sténographiques du 29 mars 2016, page 184, réponse de M. Jean-Benoit Trahan.:

« Comme Gazifère est locataire, c'est le propriétaire qui reçoit les taxes municipales et donc recharge ces taxes municipales là via la location, donc le prix de location. Quant aux taxes qui ont été soulignées par l'ACIG, on parle ici de l'en lieu de taxes, donc de la taxe municipale associée aux équipements gaziers, c'est-à-dire au réseau gazier et non pas à l'activité non réglementée qui, elle, se limite principalement à la location d'équipement. »

Conséquemment, la portion des taxes municipales qui touche les activités non réglementées se retrouve dans le loyer, qui lui, est en partie chargé aux activités non réglementées.

### **C. ANALYSE COMPARATIVE DES VENTES ET DE LA CLIENTÈLE**

#### **DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-6**

Référence(s) :

- i) **GAZIFÈRE INC** : Dossier R-3969-2016, Phase 1, Pièce B-0010, GI-2, Document 1.2, page 1, ligne 26 :

Demande(s) :

- a) Comment expliquez-vous que le gain de 1 client sur 13 au secteur industriel représente un gain de 6,4% ? N'est-ce pas plutôt 7,7% ?

Réponse 1-6a) :

L'explication découle du fait que la croissance tient compte du nombre de mois pendant lesquels le client a été client au cours de l'année.

- b) L'explication est peut-être liée au fait de tenir compte du nombre de mois où le nouveau client est présent ?

Réponse 1-6b) :

Voir Réponse 1-6a).

**D. INDICES DE PERFORMANCE**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-7**

**Référence(s) :**

- i) **GAZIFÈRE INC** : Dossier R-3969-2016, Phase 1, Pièce B-0031, GI-20, Document 1.5.1, page 4, Section 9 :

**Demande(s) :**

- a) Ne considérez-vous pas que les taux de réponse puissent être qualifiés de faibles à 20 % et encore plus à 13 % ?

**Réponse 1-7a) :**

**Non. Les sondages de Gazifère sont effectués sur une très courte période (1 à 2 journées) et sur un nombre assez restreint de clients.**

**Ainsi, une variation provenant de quelques appels non répondus a des effets importants sur les pourcentages. De plus, comme les sondages sont rapidement complétés, les appels qui nécessitent un retour d'appel ne se font souvent pas, le sondage étant terminé avant d'avoir le temps de compléter les retours d'appels, et ces appels comptent alors pour des non répondus.**

**Ainsi, considérant la situation particulière dans laquelle les sondages de Gazifère sont effectués, il ne semble pas y avoir de problèmes associés à ces taux selon notre firme de sondage.**